

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le lundi 4 novembre 2024 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :

Marie-Soleil Beauregard	Jacques Desrosiers
Patrick Godin	Julie L'Homme
Patrick Boisselle	Sylvain Boisselle

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Tous les membres affirment avoir reçu leur avis de convocation.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19h30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

168-11-24

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Patrick Boisselle

Et résolu d'adopter l'ordre du jour, et ce, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

1 – Ouverture de la séance

2 – Adoption de l'ordre du jour

3 – Adoption des procès-verbaux

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024

4 – Période de questions

5 – Administration

5.1 - Approbation des comptes à payer

5.2 - Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses

5.3 - Rapport du maire

5.4 - Rapport des délégués aux comités

5.5 - Correspondance

6 – Législation

6.1 - Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 406-2024 relatif aux animaux

6.2 - Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 407-2024 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Aimé

6.3 - Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 404-2024-01 modifiant le règlement numéro 404-2024 sur la gestion contractuelle

7 – Service des travaux publics

7.1 - Programme d'aide à la voirie locale - volet Entretien des routes locales - Reddition de comptes

7.2 - Réfection du rang Thiersant - Décompte progressif no 1

8 – Service d'urbanisme

8.1 - Renouvellement de l'offre de services d'inspecteur en bâtiment - Urbinspec

9 – Sujets à suivre et affaires nouvelles

9.1 - Comité de la St-Jean-Baptiste Saint-Aimé/Massueville - Demande d'autorisation

9.2 - Parade de la St-Jean-Baptiste 2025 - Char allégorique

9.3 - Demande d'appui financier - Centre d'action bénévole du Bas-Richelieu inc.

9.4 - Calendrier des séances du conseil de l'année 2025

9.5 - Liste des personnes endettées au 31 octobre 2024

9.6 - Rencontre préparatoire - prévisions budgétaires 2025

9.7 - Fermeture du bureau pour le congé des Fêtes

9.8 - Demande d'autorisation de circuler du Club des Neiges Sorel-Tracy inc.

- 9.9 - Octroi du contrat pour l'entretien des espaces verts
- 9.10 - Tonte du gazon à la bibliothèque - 285, rue Bonsecours
- 9.11 - Offre de partenariat pour le programme Alus Montérégie
- 9.12 - Motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèques publiques
- 9.13 - Parc Carré Royal - Adoption du budget 2025
- 9.14 - Bibliothèque - Adoption du budget 2025
- 9.15 - Comité des Loisirs - Adoption du budget 2025

10 – Analyse des demandes d'appui reçues

- 10.1 - Demande d'appui - Municipalité d'Ogden - Demande de révision des Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés du MELCCFP

11 – Varia

12 – Période de questions

13 – Levée de la séance

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

169-11-24

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 7 octobre 2024, à l'intérieur du délai prévu selon le *Code municipal du Québec*, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Patrick Godin
Appuyé par Marie-Soleil Beauregard
Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente à la séance.

5 - ADMINISTRATION

170-11-24

5.1 - Approbation des comptes à payer

Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2024 au montant de 146 491,11\$;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Marie-Soleil Beauregard

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2024 au montant de 146 491,11\$;

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Municipalité et fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

5.2 - Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses

La directrice générale et greffière-trésorière dépose au Conseil les deux (2) états comparatifs prévus à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*;

Le premier état compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante. Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant selon les

renseignements dont dispose la greffière-trésorière, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

5.3 - Rapport du maire

Monsieur Denis Benoît, maire fait rapport verbal des rencontres dont il a participé au cours du mois d'octobre.

5.4 - Rapport des délégués aux comités

Madame la conseillère, Marie-Soleil Beauregard, déléguée au comité des Loisirs, fait rapport verbal de la rencontre dont elle a participé.

5.5 - Correspondance

Les Membres du conseil font l'examen de la correspondance reçue (réf. Liste de la correspondance de la séance du 4 novembre 2024).

6 - LÉGISLATION

6.1 - Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 406-2024 relatif aux animaux

Sujet reporté à une séance ultérieure

6.2 - Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 407-2024 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Aimé

La conseillère Julie L'Homme donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 407-2024 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Aimé.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

6.3 - Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 404-2024-01 modifiant le règlement numéro 404-2024 sur la gestion contractuelle

Le conseiller Jacques Desrosiers donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 404-2024-01 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

7 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

171-11-24

7.1 - Programme d'aide à la voirie locale - volet Entretien des routes locales - Reddition de comptes

Attendu que le ministère des Transports et de la Mobilité durable a versé une compensation de 59 683\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2024;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que les compensations versées à la Municipalité en 2024 doivent être affectées aux deux tiers à des travaux d'entretien d'été ou à des achats de machinerie et d'équipement s'y rapportant;

Il est proposé par Patrick Godin
Appuyé par Patrick Boisselle
Et résolu

Que la municipalité de Saint-Aimé informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

172-11-24

7.2 - Réfection du rang Thiersant - Décompte progressif no 1

Considérant la résolution numéro 25-02-24 octroyant le contrat à *Pavage Drummond inc.* pour des travaux de pavage du rang Thiersant au montant de 427 352.16\$ incluant les taxes;

Considérant la réception du décompte progressif numéro 1 au montant de 424 112,26\$ taxes incluses;

Considérant que le décompte progressif tient compte d'une retenue contractuelle de 5%;

En conséquence,
Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Jacques Desrosiers
Et résolu

De procéder au paiement du décompte progressif n° 1 pour les travaux de pavage du rang Thiersant au montant de 424 112,26 \$ taxes incluses à l'entrepreneur *Pavage Drummond inc.* Cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 23-04013-000.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

8 - SERVICE D'URBANISME

173-11-24

8.1 - Renouvellement de l'offre de services d'inspecteur en bâtiment - Urbinspec

Considérant que la municipalité de Saint-Aimé a fait une demande d'offre de services pour le renouvellement du contrat d'inspection municipale pour l'année 2025;

Considérant l'offre de services d'*Urbinspec* datée du 30 octobre 2024;

Considérant que ladite offre a été déposée aux membres du conseil;

En conséquence,
Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Jacques Desrosiers
Et résolu

D'accepter l'offre de services de la firme *Urbinspec* à raison de 4 heures par semaine au montant de 276\$ plus les frais de déplacement et les taxes applicables, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2025. Les frais de déplacement seront partagés avec la municipalité de Saint-Gérard-Majella lorsque le professionnel attitré aux deux (2) municipalités devra se rendre aux bureaux respectifs lors de la même journée;

De nommer monsieur Antoine Tardif à titre d'inspecteur en bâtiment à agir pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé;

De nommer monsieur Gabriel Sévigny-Côté à titre d'inspecteur en bâtiment à agir pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé en cas d'impossibilité de la part de M. Tardif.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

9 - SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES

174-11-24

9.1 - Comité de la St-Jean-Baptiste Saint-Aimé/Massueville - Demande d'autorisation

Considérant la demande d'autorisation reçue le 21 octobre dernier pour les festivités de la Saint-Jean-Baptiste qui se dérouleront du 19 au 23 juin 2025;

Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Sylvain Boisselle
Et résolu

Que ce Conseil autorise:

- L'utilisation de la Halle;
- D'occuper le Carré Royal pour les festivités du 16 au 26 juin 2025;
- De vendre des boissons gazeuses et alcoolisées ainsi que de la nourriture;
- D'autoriser la tenue d'un bingo;
- D'avoir accès aux chemins de la Municipalité lors des festivités de la Saint-Jean-Baptiste.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

175-11-24

9.2 - Parade de la St-Jean-Baptiste 2025 - Char allégorique

Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Patrick Godin
Et résolu

D'accepter l'offre de monsieur Luc Nadeau pour la conception du char allégorique pour les festivités 2025, et ce, conditionnellement à ce que les défilés soient au programme des festivités de la St-Jean-Baptiste 2025;

Il est aussi résolu d'accorder un budget de 900\$ pour la construction du char allégorique représentant la Municipalité lors des festivités de la Saint-Jean-Baptiste. Les versements seront faits en avril et en juin. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-70193-972.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

176-11-24

9.3 - Demande d'appui financier - Centre d'action bénévole du Bas-Richelieu inc.

Considérant la demande d'aide financière du *Centre d'action bénévole du Bas-Richelieu inc.* reçue le 8 octobre 2024;

Considérant que le Conseil a procédé à l'analyse de cette demande d'aide financière;

En conséquence,
Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Patrick Godin
Et résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé accorde une aide financière au montant de 500\$ au *Centre d'action bénévole du Bas-Richelieu* et qu'elle soit prise à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

177-11-24

9.4 - Calendrier des séances du conseil de l'année 2025

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence,
Il est proposé par Marie-Soleil Beauregard

Appuyée par Julie L'Homme
Et résolu

Que les séances débuteront à 19h30 au Centre de services de Saint-Aimé situé au 398, montée Sainte-Victoire;

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025:

**13 janvier - 3 février - 3 mars - 7 avril - 5 mai - 2 juin - 7 juillet
18 août - 2 septembre - 2 octobre - 17 novembre - 1^{er} décembre**

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la Loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

178-11-24

9.5 - Liste des personnes endettées au 31 octobre 2024

La directrice générale informe le conseil que le montant des taxes à recevoir au 31 octobre 2024 s'élève à 33 727,08 \$.

Il est proposé par Marie-Soleil Beauregard
Appuyée par Jacques Desrosiers
Et résolu

De mandater la directrice générale à procéder à l'expédition d'un dernier avis aux personnes qui n'ont pas effectué le paiement de leurs taxes municipales.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

9.6 - Rencontre préparatoire - prévisions budgétaires 2025

Les membres du conseil retiennent la date du lundi 25 novembre à 19h30 pour la rencontre de préparation des prévisions budgétaires 2025, lesquelles seront adoptées le 2 décembre 2024 à 19h15.

179-11-24

9.7 - Fermeture du bureau pour le congé des Fêtes

Considérant la période des fêtes et les congés s'y rattachant;

En conséquence,
Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Sylvain Boisselle
Et résolu

D'autoriser la fermeture du bureau municipal du mercredi 18 décembre 2024 au vendredi 3 janvier 2025 inclusivement, et de procéder à la diffusion de l'information via les moyens de communication habituels.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

180-11-24

9.8 - Demande d'autorisation de circuler du Club des Neiges Sorel-Tracy inc.

Considérant que le *Club des Neiges Sorel-Tracy inc.* demande l'autorisation de circuler à motoneige sur le rang Thiersant à partir du numéro civique 150 en direction du chemin des Brouillard ainsi que de traverser la route 239 entre le rang St-Thomas et le rang Thiersant;

Considérant que le *Club des Neiges Sorel-Tracy inc.* devra obtenir, auprès du *ministère des Transports et de la Mobilité durable*, les autorisations requises pour permettre la circulation des motoneiges sur les routes sous sa juridiction;

Considérant que le *Club des Neiges Sorel-Tracy inc.* devra s'engager à installer la signalisation requise sur ces secteurs pour permettre la circulation sécuritaire des motoneiges;

En conséquence,
Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Patrick Boisselle
Et résolu

D'accorder au *Club des Neiges Sorel-Tracy inc.* l'autorisation de circuler sur le rang Thiersant à partir du numéro civique 150 en direction du chemin des Brouillard et de traverser la route 239, pour la saison 2024-2025 conditionnellement à l'obtention de l'autorisation du *ministère des Transports et de la Mobilité durable*.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

181-11-24

9.9 - Octroi du contrat pour l'entretien des espaces verts

Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Marie-Soleil Beauregard
Et résolu

Que ce Conseil retienne les services de *Entreprise O.G. Villiard* pour la tonte de la pelouse et le ramassage des feuilles au Centre de services pour l'année 2025 au coût de 2 090\$ plus les taxes applicables et pour la tonte de la pelouse à la Croix Thiersant au coût de 1 525\$ plus les taxes applicables tel que déposé dans sa soumission et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-70170-522.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

182-11-24

9.10 - Tonte du gazon à la bibliothèque - 285, rue Bonsecours

Considérant que la Municipalité a demandé des prix à deux (2) entrepreneurs pour effectuer la tonte de la pelouse au 285, rue Bonsecours;

Considérant que les deux soumissions sont conformes;

Considérant qu'il y a égalité des deux prix soumis;

Considérant qu'un tirage au sort était nécessaire afin de retenir un soumissionnaire;

Considérant que les deux soumissionnaires ont été invités au tirage au sort;

Considérant qu'un seul soumissionnaire était présent;

Considérant que le soumissionnaire présent a accepté que le tirage au sort ait lieu devant deux (2) témoins;

Considérant qu'un tirage au sort a été effectué en date du 29 octobre 2024 au Centre de services de Saint-Aimé devant un soumissionnaire et deux (2) témoins;

Considérant qu'au terme de ce tirage, le soumissionnaire *Arrosage Cloutier* a été retenu;

Il est proposé par Marie-Soleil Beauregard
Appuyée par Jacques Desrosiers
Et résolu

D'octroyer le contrat au montant de 750\$ à *Arrosage Cloutier* pour effectuer la tonte du gazon au 285, rue Bonsecours pour la saison estivale 2025. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-70120-522.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

9.11 - Offre de partenariat pour le programme Alus Montérégie

Le Conseil ne donne pas suite à cette demande de partenariat.

9.12 - Motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèques publiques

Attendu que le *Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique* stipule que la bibliothèque publique est un centre d'information de proximité;

Attendu que la Bibliothèque publique met à disposition de ses usagers une grande diversité de savoirs et d'informations;

Attendu que la Bibliothèque publique offre des œuvres et des documents reflétant différents points de vue qui sont eux-mêmes le reflet du moment de l'Histoire auxquels ils appartiennent;

Attendu que la Bibliothèque publique est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par toutes et par tous;

Attendu que la Bibliothèque publique offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen.

La bibliothèque est un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échange, de connaissances, de culture et d'enrichissement.

En fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les soutenir, la bibliothèque permet à tous les individus, tout au long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissances, d'information et de perfectionnement. La bibliothèque est au cœur de la vie des gens.

Qu'elle soit publique, en milieu professionnel ou d'enseignement, la bibliothèque occupe une place fondamentale dans sa communauté et elle agit comme force motrice de développement social, économique et culturel. Elle est cette porte toujours accessible et ouverte sur le monde.

Comme le proclame l'UNESCO ainsi que la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises dans la Déclaration des bibliothèques québécoises, la raison d'être de la bibliothèque est d'assurer un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information », notamment grâce à la gratuité;

Attendu que le même Manifeste de l'UNESCO déclare que les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale;

Attendu que plusieurs situations, partout à travers le monde, laissent craindre pour le rôle fondamental des bibliothèques de diffuser des contenus diversifiés dans le respect de la liberté intellectuelle et d'expression.

Il est proposé par Marie-Soleil Beauregard

Appuyée par Patrick Boisselle

Et résolu

Qu'afin de garantir un accès au savoir et à la culture à la population québécoise, la municipalité de Saint-Aimé reconnaisse officiellement :

1. Les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue;
2. L'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections;
3. La nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder à la pression de censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

184-11-24

9.13 - Parc Carré Royal - Adoption du budget 2025

Considérant qu'une copie du budget 2025 du Comité de Gestion de la Halle et des Parcs a été remise aux membres du Conseil;

Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Sylvain Boisselle
Et résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé donne son approbation au budget 2025 du Comité de Gestion de la Halle et des Parcs au montant de 10 850\$, tel que présenté, qui a été adopté par l'organisme le 10 octobre 2024.

La quote-part de la municipalité de Saint-Aimé s'élève à 5 425 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

185-11-24

9.14 - Bibliothèque - Adoption du budget 2025

Considérant qu'une copie du budget 2025 de la Bibliothèque Saint-Aimé/Massueville a été remise aux membres du Conseil;

Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Marie-Soleil Beauregard
Et résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé donne son approbation au budget 2025 de la Bibliothèque Saint-Aimé/Massueville au montant de 4 500\$, tel que présenté;

La quote-part de la municipalité de Saint-Aimé s'élève à 2 000 \$, puisque 500\$ a été affecté du surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

186-11-24

9.15 - Comité des Loisirs - Adoption du budget 2025

Considérant qu'une copie du budget 2025 du Comité des Loisirs de Saint-Aimé/Massueville a été remise aux membres du Conseil;

Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Patrick Godin
Et résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé donne son approbation au budget 2025 du Comité des Loisirs de Saint-Aimé/Massueville au montant de 86 250\$ tel que présenté.

La quote-part de la municipalité s'élève à 32 575\$ ce qui équivaut à un partage des coûts admissibles à 50% par Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

10 - ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

187-11-24

10.1 - Demande d'appui - Municipalité d'Ogden - Demande de révision des Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés du MELCCFP

Les membres du Conseil prennent connaissance de la résolution numéro 2024-10-169 de la Municipalité d'Ogden demandant au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, une révision des Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés, une modification des critères du Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés et d'assouplir les Lignes directrices sur l'évaluation des teneurs de fond naturelles dans les sols afin que les critères des sols avec des concentrations élevées puissent être évalués différemment s'ils sont d'origine naturelle et d'accepter au minimum le critère générique de

teneurs de fond de chaque province géologique telle que celle des Appalaches pour la région de l'Estrie;

Considérant le contenu de cette résolution;

Considérant que le Conseil de la Municipalité partage la position exprimée par la Municipalité d'Ogden dans sa résolution numéro 2024-10-169;

Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Patrick Godin
Et résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé appuie la Municipalité d'Ogden dans ses démarches auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs afin qu'il revoit les Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés, qu'il y ait une modification des critères du Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés et qu'il y ait un assouplissement des Lignes directrices sur l'évaluation des teneurs de fond naturelles dans les sols.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

11 - VARIA

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente à la séance.

188-11-24

13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Julie L'Homme propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Patrick Godin et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20h56.

Denis Benoît, maire

Karine Lussier, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, soussigné Denis Benoît, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Denis Benoît, maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Karine Lussier, directrice générale
et greffière-trésorière